



Je vais devenir maman et mon compagnon est sans papiers

Par **mbalalolo_old**, le **29/05/2007** à **22:27**

Bonjour à tous..

J'attends un heureux évènement dans 3 mois (naissance de notre bébé) et j'ai quelques conseils à vous demander. En effet, je suis blanche et française et mon compagnon est africain et sans papier en france....Je voudrais savoir si le fait que mon compagnon reconaît notre enfant peut changer quelque chose à sa situation administrative...En gros, s'il peut bénéficier d'un titre de séjour car on s'aime et voulons nous marier...Je veux juste des conseils juridiques et pas de jugements sur mon choix sentimental...Je vous remercie d'avance...Et s'il y en a qui connaissent des associations ou des sites plus indiqués pour ce genre de questions, je vous serai reconnaissante de me les indiquer...

Bonne soirée

Par **Christelle_old**, le **30/05/2007** à **01:00**

Bonjour,

Je n'ai pas connaissances de règles spécifiques lorsque la future mariée est enceinte. Le mieux est de faire les démarches pour vous marier au plus vite. Le maire n'a pas à vous refuser le mariage sous prétexte que monsieur est en situation irrégulière. Par contre le procureur de la République sera peut-être prévenu, et s'il vous soupçonne d'un mariage blanc, il cherchera à empêcher le mariage.

Le fait que vous soyez enceinte peut constituer une preuve que votre union est sérieuse.

La seule association que je connais dans ce domaine c'est GISTI (gisti.org). Ils sauront sûrement mieux que moi vous dire ce qui convient de faire.